

LETTRE DE CONSULTATION N° 2402059

CONCEPTION ET SUIVI DE REALISATION D'UN PROJET ARTISTIQUE DANS LE PASSAGE DU PONT
AUX BICHES, 75003 PARIS

Affaire suivie par : Paris,	M. Jeffrey MONTEIRO le 30 décembre 2024
Objet :	Conception et suivi de réalisation d'un projet artistique dans le passage du Pont aux Biches, 75003 Paris

Madame, Monsieur,

La Ville de Paris lance une consultation en deux phases en vue de désigner l'artiste qui concevra l'intervention artistique dans le passage Pont aux Biches. Dans le cadre du Budget participatif, les parisiens-nes ont voté pour le projet d'embellissement du passage Pont aux Biches, situé sous un immeuble du 3^{ème} arrondissement de Paris. Il est composé d'une voie piétonne et d'un escalier de 47 marches et relie la rue Notre-Dame-de-Nazareth à la rue Meslay, ancienne rue du Rempart. Les deux étapes de la consultation se décomposent comme suit :

- Étape 1: phase de candidatures avec références ;
- Étape 2: phase esquisses pour les candidats retenus en phase 1 (au maximum 3).

Le dossier de consultation peut être téléchargé depuis la plate-forme de téléchargement <https://marches.maximilien.fr/> dans la rubrique « Recherche avancée – (sélectionner « Ville de Paris » dans le menu déroulant « Entité publique ») sous la référence: consultation n°2402059 « Conception et suivi de réalisation d'un projet artistique dans le passage du Pont aux Biches, 75003 Paris ».

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- la présente lettre de consultation,
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) précisant les besoins de l'acheteur.

1- Conditions de remise de l'offre :

Votre offre devra parvenir au plus tard **le vendredi 7 février 2025 à 17 heures sur la plateforme de dématérialisation : <https://marches.maximilien.fr/>**

2- Composition de l'offre :

La candidature devra être composée de :

- **L'imprimé DC1** (ou une lettre de candidature – désignation du mandataire par ses cotraitants) comprenant notamment :
- **Un dossier artistique ou professionnel actualisé** de 5 pages maximum (démarche artistique, réalisations significatives sur des sites comparables, CV du ou des porteurs de projet),
- **Une note d'intention** présentant les motivations du candidat et les orientations (pas d'esquisses) qu'il pourrait donner à son offre ainsi que sa compréhension des enjeux du projet. Aucune esquisse n'est demandée et ne sera examinée à ce stade,
- **Une déclaration sur l'honneur** pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles

L.2141-1 à L.2141-11 et R.2143-6 du Code de la commande publique. Dans ce cas, le candidat veillera à cocher la rubrique F1 du formulaire DC1,

- **L'imprimé DC2** (ou Déclaration du soumissionnaire individuel ou du membre du groupement) comportant les renseignements et documents suivants :
 - o **Déclaration concernant le chiffre d'affaires global** du soumissionnaire, portant sur les cinq derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - o **Liste des principales prestations effectuées** au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Pour les candidats dans l'impossibilité, à raison de leur création récente, de produire la liste de références susmentionnée, il est demandé tout autre moyen de preuve, notamment l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise ;
 - o **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels** du candidat pour chacune des cinq dernières années (facultatif).

La durée de validité de la candidature est de 18 mois à compter de la date limite de remise des candidatures.

3- Critères d'analyse des candidatures :

En application de l'article 2.3 du CCP, la candidature sera jugée selon les critères suivants :

Pour sélectionner au maximum 3 candidatures, l'acheteur se fondera sur les critères pondérés suivants :

- **Critère 1** : Compréhension des enjeux du projet et adéquation de la démarche artistique proposée avec les objectifs de l'opération (60%) ;
- **Critère 2** : Qualité / pertinence des références du dossier artistique et notamment présentations de références de réalisations d'œuvres en deux dimensions, notamment de type faïence, céramique ou mosaïque (40%).

4- Précisions complémentaires :

L'enveloppe réservée aux prestations artistiques sera au maximum de 15 000 euros TTC. Elle comprend :

- la rémunération de l'artiste (y compris ses déplacements, hébergements et repas) ;
- le suivi de la réalisation du projet, qui sera assurée par le titulaire de l'accord cadre existant à la Ville de Paris et en lien avec le Bureau des Arts Visuels (BAV) ;
- la cession des droits de propriété intellectuelle liés à l'œuvre à toutes les phases de conception et de réalisation de celle-ci.

Le budget réservé à la production, au transport et à l'installation de l'œuvre sera au maximum de 142 000 euros TTC. Les artistes retenus pour présenter une offre en phase 2 de la présente consultation devront prendre en compte ce plafond dans l'élaboration de leurs propositions artistiques et techniques (**choix des matériaux, etc. ...**). **La production, le transport et l'installation de l'œuvre seront assurés via des marchés de la collectivité. Au montant indiqué s'ajoutera la prise en charge par la Ville de Paris de l'embellissement des abords après son installation.**

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées au représentant du pouvoir adjudicateur, par écrit, au plus tard, 4 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La personne publique se réserve le droit d'apporter en les portant à la connaissance des candidats au plus tard 5 jours francs avant la date limite de remise de plis, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les demandes de renseignement complémentaire sont adressées sur la plate-forme de dématérialisation : <https://marches.maximilien.fr>.